



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pollutions Urbaines

Action de contrôle de l'OFB

SD34_2022

Parc de stations d'épuration 34 et contentieux

Bilan 2021	Conforme	Non Conforme	Total	Gel de l'urbanisme
STEU ≥ 2000 EH	66	19	85 + 13	7
200 EH ≤ STEU < 2000 EH	110	50	160	9
	176	69	245 + 13	16

STEU non conforme ERU 2021: Roujan, Cazouls les Béziers, Lodève et St Pargoire

Pour Stations Zones Côtières (DREAL) : enjeux bactériologique, nutriments(plage , conchylicultures)

Stratégie Nationale de contrôles

1.1. Préserver la qualité des milieux aquatiques et la santé grâce à des systèmes d'assainissement conformes

Ciblage :

- Contrôles bureau systématiques annuels des systèmes d'assainissement de plus de 2000 équivalents habitants pour le rapportage bisannuel dans le cadre de la DERU (y compris le traitement et stockage des boues) ;
- Contrôles terrain ou bureau supplémentaires pour vérifier le respect des arrêtés préfectoraux concernant :
 - les systèmes rejetant dans des milieux en état moins que bon notamment du fait de l'assainissement ou qui rejettent dans des milieux avec des usages sensibles (baignade, etc.) ;
 - les systèmes pour lesquels les services ont un doute sur les données d'autosurveillance transmises ou lorsque celles-ci sont encore insuffisantes ;
 - les systèmes d'assainissement pour lesquels des rejets importants ont lieu par temps de pluie ou par temps sec au niveau des réseaux de collecte.

Suites privilégiées : administratives dans le cas général et pénales pour les situations les plus critiques.

Services Pilotes
DDTM/DREAL

Orientations des contrôles OFB

***Prévues dans le plan de contrôle
départemental**

Eau et Nature

***Cadrées par consignes nationales OFB**

***Ciblées sur les pollutions urbaines**

REX « Pollution Accidentelle par Station d'épuration »

***Rares sont les vrais accidents !!!**

***Négligence**

*** Faiblesse des systèmes d'astreinte**

*** Insuffisance des entretiens réguliers**

*** Personnel des entreprises/collectivités sont souvent des urgentistes**

*** Stratégie d'Economie des fluides, des dépenses** y
compris en faisant payer aux collectivités des éléments prévus par convention

*** « Bons Bricoleurs » : rejet conforme malgré surcharge structurelle**

• Difficultés rencontrées :

- * Problèmes du contrôle : autorisation de rejet (à polluer) sur 24h
- * Rejets temps de pluies importants dans l'Hérault
- * Forte croissance démographique annuelle et forte variation saisonnière posant des problèmes ponctuellement
- * Nombreux rejets dans des milieux sans dilution à l'étiage

- * Cadrage Assainissement Non collectif défaillant : pas de dispositif pénal
- * Problème des vidangeurs agréés de fosses septiques indéclicats
 - *Difficultés de constats
 - *Forts impacts sur les STEP ou milieu en cas de dépotage sauvage
 - *Dispositif d'agrément préfectoral obligatoire mais pas de dispositif pénal en cas de défaut d'agrément ou exercice malgré le retrait de l'agrément